Dépôt du rapport 2017 de l'Office de la productivité et de la recuperation des ressources rendement du programme

Le 28 mars 2018





Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.

John Coyne Président

Conseil d'administration d'Intendance Ontario



Table des matières

| Section 1Rendement du Programme de la boîte bleue 2017 | 4 |
|---|----|
| Contexte et consultation des parties prenantes | |
| Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit | |
| Rendement du programme de réacheminement des déchets | ε |
| Coût du programme | 8 |
| Développement de marchés | 8 |
| Verre brisé mélangé | g |
| Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique | 9 |
| Plastique stratifié | g |
| Promotion et éducation | 10 |
| Campagne Break the Cycle | 10 |
| Médias sociaux | 11 |
| Section 2 Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2017 | 12 |
| Contexte et consultation des parties prenantes | 13 |
| Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit | 13 |
| Inscription des fournisseurs | 14 |
| Accessibilité | 14 |
| Plans de gérance industrielle | 15 |
| Rendement du programme par rapport aux objectifs | 16 |
| Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2017 | 16 |
| Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2017 | 17 |
| Promotion et éducation | 17 |
| Campagne de publicité sur les bouteilles de propane | 17 |
| Médias sociaux | 18 |
| Section 3 États financiers vérifiés en 2017 | 1º |



Section 1

Rendement du Programme de la boîte bleue 2017



Rapport de 2017 sur le rendement du Programme de la boîte bleue

Contexte et consultation des parties prenantes

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1^{er} février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web d'Intendance Ontario à l'adresse www.stewardshipontario.ca et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources à l'adresse http://www.rpra.ca/Library/WDO-Historical/Programs-Plans/Blue-Box-Program.

Le 31 octobre 2017, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits pour l'année 2017 aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment des documents de travail, des présentations et des foires aux questions, est publiée à l'adresse http://www.stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions/.

Le 14 août 2017, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, M. Chris Ballard, a publié une lettre demandant à Intendance Ontario et à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office) d'élaborer une proposition visant à modifier le Plan du Programme de la boîte bleue afin de faciliter la transition du modèle actuel de responsabilité partagée au modèle de pleine responsabilité des

producteurs. Dans cette lettre, en plus d'énoncer les modalités de la transition entre les municipalités et les producteurs, le ministre a fourni d'autres directives relatives à un certain nombre de grandes catégories dans un addenda. Ces directives concernent principalement ce qui suit :

- Rendement du programme : En vertu du programme modifié, il faudra atteindre un taux de récupération de 75 % du papier à usage graphique et des emballages, et des cibles devront être fixées en fonction des matériaux.
- Réduction des déchets: On a demandé à Intendance Ontario de mettre au point des moyens de décourager
 l'utilisation de matériaux problématiques ou d'accroître le détournement en fin de vie.
- Amélioration continue : On a demandé à Intendance Ontario d'envisager l'élargissement des services de recyclage aux immeubles d'habitation et aux espaces publics, et de formuler des recommandations en ce sens.





Le ministre a demandé à l'Office et à Intendance Ontario d'élaborer conjointement un plan de communications et de gestion des enjeux afin d'assurer une consultation, une communication et un engagement significatifs auprès des intervenants touchés et des peuples autochtones, notamment les responsables de la gérance, les municipalités, les collectivités des Premières nations et l'industrie de la gestion des déchets. Un exemplaire du plan d'engagement et de communication avec les intervenants et les peuples autochtones et de tous les autres documents de consultation est disponible sur le site Web d'Intendance Ontario à l'adresse www.stewardshipontario.ca/a-bbpp. Le 19 décembre 2017, l'avant-projet de modification du Plan du Programme de la boîte bleue a été affiché en vue d'une consultation auprès des intervenants.

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2017, on comptait 1 842 responsables de la gérance inscrits au Programme de la boîte bleue.

Le nombre total de rapports déposés par les responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2017 était de 1 407 (comparativement à 1 360 en 2016).

Les droits totaux facturés aux responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2017 ont totalisé 121 870 640 \$ (comparativement à 122 872 314 \$ en 2016). Ces droits sont consignés dans l'état des résultats d'Intendance Ontario. La diminution en 2017 est en grande partie attribuable aux variations dans la production des rapports, puisque les recettes générées par les droits représentent 99,3 % du budget en raison des rajustements apportés par les responsables de la gérance. Veuillez prendre note que les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures et les changements aux rapports des responsables de la gérance pour les années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

L'année 2017 marque la sixième année du programme actuel de vérification de la conformité d'Intendance Ontario, dont le cadre de travail a été établi en partenariat avec Deloitte LLP et PwC selon des pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification accordent une plus grande importance à l'amélioration de la qualité des rapports déposés plutôt qu'aux objectifs de volume définis. Quinze vérifications de conformité touchant les rapports relatifs au papier à usage graphique et aux emballages de 2016 ont été entreprises au printemps 2017, ce qui représente 14,49 % des tonnes déclarées.

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue repose sur les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.



D'après les rapports municipaux soumis à l'aide de la fonction Datacall de l'OPRR, le Programme de la boîte bleue continue de surpasser les cibles de 60 % fixées par le gouvernement et enregistre une légère diminution de son taux global de recyclage, qui est passé de 64,0 % à 62,4 % au cours de la dernière année. Intendance Ontario attribue cette diminution du taux de recyclage à la réduction du nombre de tonnes remises en marché et à l'augmentation du nombre de tonnes de déchets produites. Le nombre de tonnes remises en marché par l'entremise du Programme de la boîte bleue a diminué de 1,9 % en raison de la baisse de la quantité de papier et de papier journal commercialisé. Le taux de recyclage en kilogrammes par habitant affiche une diminution de 1,8 %, ce qui reflète le nombre de tonnes gérées. Le nombre de tonnes produites, une estimation de la quantité totale de papier à usage graphique et d'emballages résidentiels, a légèrement augmenté en raison des bouteilles PET, du plastique stratifié et du verre.

| Province | Ontario 2016 | Ontario 2015 | Écart par rapport à l'année précédente (%) | | | | |
|--|---------------------------|--------------|---|--|--|--|--|
| Rendement en matière de recyclage | | | | | | | |
| Déchets recyclés (en tonnes) | 836 227 | 852 437 | -1,9 % | | | | |
| Déchets produits (en tonnes) | 1 340 947 | 1 332 544 | 0,6 % | | | | |
| Taux de recyclage | 62,4 % | 64,0 % | -2,5 % | | | | |
| Objectif de recyclage provincial | 60,0 % | | 0,0 % | | | | |
| Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballage | 12 814 578 | 12 830 228 | -0,1 % | | | | |
| Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant) | 65,3 | 66,4 | -1,8 % | | | | |
| Ren | dement en matière d'acces | sibilité | | | | | |
| Nombre de ménages desservis | 5 174 930 | 5 165 154 | 0,2% | | | | |
| % de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballage | 94,6% | 95,3% | -0,7% | | | | |
| Sensibilisation des consommateurs | 97,0% | 97,0% | 0,0% | | | | |



Coût du programme

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a diminué de 2,0 %, ou 5,2 millions de dollars, de 2015 à 2016; le coût net par tonne et par habitant, quant à lui, reste stable par rapport aux chiffres de 2015.

| Province Ontario 2016 | | Ontario 2015 | Écart par rapport à l'année précédente (%) |
|---|----------------|----------------|---|
| | Évolution des | coûts | |
| Déchets recyclés (en tonnes) | 836 227 | 852 437 | -1,9 % |
| Coût net | 258 540 366 \$ | 263 726 504 \$ | -2,0 % |
| Coût net par tonne | 309 \$ | 309 \$ | -0,1 % |
| Coût net par habitant | 20\$ | 21\$ | -1,8 % |
| Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant | 0,64 \$ | 0,58\$ | 9,7 % |

Développement de marchés

En vertu du Programme de la boîte bleue, Intendance Ontario a l'obligation « d'investir dans des activités de développement de marchés, si possible en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex.: secteur privé, et partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux) ».

Les investissements continus dans les technologies émergentes et la collaboration avec les partenaires sont deux éléments clés qui contribuent au succès de l'élargissement des marchés des matières recyclables. Intendance Ontario a investi des sommes importantes et a déployé de nombreux efforts en matière de recherche, d'investissement et pour favoriser l'utilisation de certains matériaux, comme le plastique rigide mélangé et la pellicule plastique, et plus récemment, les emballages stratifiés, le verre brisé mélangé et les gobelets de boissons chaudes. Les efforts déployés pour développer des marchés et pour assurer leur durabilité se poursuivent, et le personnel d'Intendance Ontario s'assure de demeurer au fait des plus récentes technologies et approches en la matière afin de veiller à ce que les activités de développement de marchés donnent des résultats tangibles et mesurables. Les grandes lignes de nos travaux des douze derniers mois sont indiquées ci-dessous.



Verre brisé mélangé

En collaboration avec le Continuous Improvement Fund, Intendance Ontario contribue au financement d'une étude pilote sur la collecte du verre. Le but de ce projet est de comprendre les incidences financières et opérationnelles d'une collecte de verre séparée des autres collectes en bordure des rues. Il étudiera différents aspects de la collecte, comme les coûts globaux, les exigences, les coûts et l'efficience du parc de véhicules, l'exploitation des installations de récupération de matériaux, les changements dans les taux de résidus et la contamination, la valeur potentielle du verre et l'incidence sur les autres produits. Le projet a commencé pendant les 3^e et 4^e trimestres de 2017, et il est divisé en deux phases. La première phase consiste en une recherche sur les différentes méthodes de collecte, la seconde phase consistant en une mise en œuvre pilote. Un rapport sur la première phase du projet est attendu au début de 2018.



Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique

En 2017, Intendance Ontario a poursuivi ses études sur la composition des déchets issus des collectes porte-à-porte et aux immeubles d'habitation. Ces études sont destinées à recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités sur les types de papier à usage graphique et de matériaux d'emballage qui sont triés par les résidents pour être recyclés. Huit municipalités participent à ces études. Sur celles-ci, deux effectuent également des vérifications des déchets générés dans les immeubles d'habitation. Les données de ces études fournissent de précieux renseignements sur l'évolution dans l'assortiment des matériaux versés dans la boîte bleue. Ces renseignements peuvent être utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir à l'avance les exigences du programme et la communication avec les résidents, afin de bien gérer cette évolution dans l'assortiment des matériaux. Pour tirer davantage profit des données recueillies par les collectes porte-à-porte, des études sur la composition des matériaux conditionnés dans les installations de récupération de matériaux et des études de densité ont été menées au cours de deux saisons dans cinq installations de récupération de matériaux en Ontario. En réaction aux résultats, Intendance Ontario a fourni une série de documents promotionnels à l'intention des municipalités, qui peuvent les utiliser dans le cadre de leur campagne de promotion et d'éducation. En 2017, une nouvelle série de documents promotionnels portant sur la contamination dans la chaîne de recyclage a été conçue. Les documents promotionnels préparés par Intendance Ontario sont publiés à l'intention de toutes municipalités sur le site Web d'Intendance Ontario.

Plastique stratifié

Les emballages flexibles en plastique stratifié sont de plus en plus populaires, mais à l'heure actuelle, il n'existe aucune technologie de recyclage viable connue pour ce type de matière. Intendance Ontario collabore avec le Continuous Improvement Fund, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques et PAC Next à des initiatives de recherche et d'essais des marchés sur les emballages stratifiés, et continue de travailler aux côtés de partenaires pour explorer des méthodes qui permettraient de traiter le film plastique flexible et le plastique stratifié dans les installations de récupération de matériaux et sur les marchés.



Promotion et éducation

Campagne Break the Cycle

Comme nous l'avons mentionné plus haut, Intendance Ontario a continué en 2017 de fournir des modèles de publicité aux municipalités à leurs propres fins publicitaires. Intendance Ontario a envoyé aux municipalités un court sondage leur demandant de cerner les principaux défis en matière de recyclage pour lesquels elles aimeraient que des modèles de publicité soient préparés. Les commentaires reçus indiquent que la contamination des boîtes bleues est un défi important pour les municipalités.

Intendance Ontario a collaboré avec une agence de publicité afin de créer une campagne de promotion et d'éducation ciblant trois secteurs précis de contamination dans les boîtes bleues des résidents : les produits biologiques, les articles non acceptés et les contenants sales (les annonces imprimées finales se trouvent ci-dessous). Intitulée Break the Cycle, cette campagne s'est déroulée du 20 août à la fin septembre dans les journaux, à la radio et sous forme d'annonces numériques sur The Weather Network et Facebook. La campagne a généré tout près de 26 millions d'impressions.







Au 4^e trimestre, Intendance Ontario a mis à profit la campagne estivale Break the Cycle afin de créer une version pour les Fêtes. L'annonce a également paru dans des journaux locaux partout en Ontario entre le 26 décembre 2017 et le 12 janvier 2018.





Médias sociaux

Intendance Ontario fait participer les résidents sur Twitter en leur fournissant des conseils et des rappels utiles sur le recyclage. En 2017, les messages Twitter d'Intendance Ontario ont généré 70 000 impressions.



Section 2

Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2017



Rapport de 2017 sur le rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Contexte et consultation des parties prenantes

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à collecter les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets.

En 2017, Intendance Ontario, en partenariat avec Automotive Materials Stewardship (AMS), a pris part à des séances d'information sur le plan de gérance industrielle de gestion des matériaux automobiles destinées aux responsables de la gérance. Ces séances d'information étaient conçues pour informer les intervenants quant aux avantages offerts par le programme d'AMS, aux différences entre le programme d'AMS et le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et au processus permettant de mettre fin à leur affiliation avec Intendance Ontario pour adhérer au plan de gérance industrielle d'AMS. Intendance Ontario a travaillé en collaboration avec AMS afin d'assurer une transition en douceur pour ces responsables de la gérance qui souhaitent adhérer au plan de gérance d'AMS. De plus, Intendance Ontario a collaboré avec les fournisseurs de services pour s'assurer qu'ils étaient au courant de l'existence d'AMS et qu'ils pouvaient participer à titre de fournisseurs de services s'ils le souhaitaient.

Intendance Ontario s'est également entretenue avec des groupes de responsables de la gérance de produits spécifiques afin d'évaluer le rendement du programme dans ces catégories de matériaux.

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2017, on comptait 443 responsables de la gérance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

En 2017, les responsables de la gérance du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont présenté 1 573 rapports (comparativement à 1 704 en 2016).



Les droits versés par les responsables de la gérance du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en 2017 ont totalisé 21 287 674 \$. En comparaison, en 2016, 32 955 358 \$ avaient été facturés aux responsables du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Ces droits sont consignés dans l'état des résultats d'Intendance Ontario. Cette diminution est attribuable au nombre important de responsables de la gérance qui ont délaissé le programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux pour participer à des plans de gérance industrielle.

Intendance Ontario continue d'effectuer l'audit et la vérification des rapports des responsables de la gérance afin d'assurer leur exactitude.

Inscription des fournisseurs

Seuls les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d'Intendance Ontario. Visitez le site www.stewardshipontario.ca pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Intendance Ontario s'est engagée envers l'amélioration continue de sa chaîne d'approvisionnement inversée. Des vérifications périodiques des programmes, des processus et des taux de paiement existants sont entreprises pour assurer la prestation de services abordables et l'atteinte des objectifs en matière de collecte et de récupération. Par conséquent, les méthodes, les tactiques et les programmes actuels par l'entremise desquels Intendance Ontario s'acquitte de ses activités de gestion des matériaux auront à être modifiés au gré de l'évolution des conditions du marché. Parmi les ententes commerciales possibles, on compte, sans toutefois s'y limiter, des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

En 2017, Intendance Ontario comptait 24 transporteurs et 14 transformateurs approuvés pour les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Ce nombre a diminué au cours des trois dernières années en raison du transfert des chaînes d'approvisionnement aux exploitants d'un plan de gérance industrielle pour la peinture, les pesticides, les solvants, les engrais, l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile.

Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2017 dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux :



| Réseau – Activité | Réel, 2017 |
|---|------------|
| Municipal – Site de collecte | 88 |
| Municipal – Événements | 305 |
| Automobile – Sites commerciaux ¹ | 12 000 |
| Automobile – Sites libre-service ¹ | 985 |
| Retour au détaillant | 30 |
| Programme d'encouragement relatif aux batteries | 5 340 |
| Programme des parcs provinciaux | 102 |

1 – Les sites de collecte d'antigel utilisé, de contenants d'huile et de filtres à huile sont sous l'autorité d'Automotive Materials Stewardship depuis le 1^{er} avril 2017.

Plans de gérance industrielle

Le 10 décembre 2014, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé un plan de gérance industrielle touchant les peintures et les enduits/revêtements. L'Association pour la gestion responsable des produits assume la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour ce matériau depuis le 30 juin 2015.

Le 28 octobre 2015, Réacheminement des déchets Ontario approuvait un plan de gérance industrielle pour les pesticides, les solvants et les engrais confié à l'Association pour la gestion responsable des produits. L'Association pour la gestion responsable des produits assume la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour ces matériaux depuis le 1^{er} avril 2016. Au deuxième trimestre de 2017, tous les responsables de la gérance des pesticides sont passés à l'AGRP.

Le 14 avril 2015, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé le plan de gérance industrielle de Soda Stream, qui est entré en vigueur le 30 juin 2016. En vertu de ce plan de gérance industrielle, Soda Stream continuera de gérer ses cylindres de dioxyde de carbone (CO₂) exclusifs.

Le 10 août 2016, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé le plan de gérance industrielle d'Automotive Materials Stewardship (AMS) destiné à la gestion des matériaux automobiles (antigel/contenants d'antigel, filtres à huile et contenants d'huile). AMS assume la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour ces matériaux depuis le 1^{er} avril 2017.



Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2017

| Catégorie de matériaux | Disponible à la collecte | Taux de collecte prévu (%) | Nombre de tonnes prévues | Nombre de tonnes recueillies (réel) | Taux de collecte réel (%) | Écart par rapport aux objectifs (en tonnes) | Année précédente (en tonnes) | Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes) |
|---|-----------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|------------------------------|---|------------------------------------|---|
| Antigel | 1 984 | 50 % | 992 | 1 210 | 61 % | 219 | 3 267 | (2 057) |
| Engrais | 3 | S.O. | S.O. | 5 | S.O. | S.O. | 5 | (0) |
| Contenants d'huile | 1 390 | 52 % | 723 | 1 569 | 113 % | 846 | 3 921 | (2 352) |
| Filtres à huile | 4 799 | 85 % | 4 079 | 4 622 | 96 % | 543 | 8 983 | (4 361) |
| Peintures et revêtements | 10 | 77 % | 8 | 8 | 77 % | 0 | 0 | 8 |
| Pesticides | 0 | 57 % | 0 | 0 | 0 % | 0 | 7 | (7) |
| Contenants pressurisés (à usage unique) | 881 | 46 % | 405 | 336 | 38 % | (69) | 312 | 24 |
| Contenants pressurisés (réutilisables) | 480 | 98 % | 470 | 447 | 93 % | (24) | 409 | 38 |
| Piles jetables | 6 301 | 40 % | 2 520 | 3 136 | 50 % | 615 | 3 226 | (90) |
| Solvants | 286 | 46 % | 132 | 80 | 28 % | (52) | 100 | (20) |

Les chiffres pour le nombre de tonnes disponibles, prévues et recueillies ne tiennent pas compte des tonnes traitées par l'entremise des plans de gérance industrielle.



Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2017

| Catégorie de matériaux | Disponible à la collecte | Taux de réacheminement prévu (%) | Nombre de tonnes prévues | Nombre de tonnes réacheminées (réel) | Taux de réacheminement réel (%) | Écart par rapport aux objectifs (en tonnes) | Année précédente (en tonnes) | Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes) |
|---|-----------------------------|--|--------------------------------|---|---------------------------------------|---|------------------------------------|---|
| Antigel | 1 984 | 50 % | 992 | 1 210 | 61 % | 219 | 3 267 | (2 057) |
| Engrais | 3 | S.O. | - | - | S.O. | 0 | S.O. | S.O. |
| Contenants d'huile | 1 390 | 52 % | 723 | 1 569 | 113 % | 846 | 3 921 | (2 352) |
| Filtres à huile | 4 799 | 85 % | 4 079 | 4 622 | 96 % | 543 | 8 983 | (4 361) |
| Peintures et revêtements | 10 | 62 % | 6 | 6 | 62 % | 0 | S.O. | (3 315) |
| Pesticides | 0 | S.O. | - | - | S.O. | 0 | S.O. | S.O. |
| Contenants pressurisés (à usage unique) | 881 | 46 % | 405 | 336 | 38 % | (69) | 312 | 24 |
| Contenants pressurisés (réutilisables) | 480 | 98 % | 470 | 447 | 93 % | (24) | 409 | 38 |
| Piles jetables | 6 301 | 28 % | 1 790 | 2 697 | 43 % | 907 | 2 775 | (78) |
| Solvants | 286 | 6 % | 17 | 17 | 6 % | 0 | 9 | 8 |

Les chiffres pour le nombre de tonnes disponibles, prévues et réacheminées ne tiennent pas compte des tonnes traitées par l'entremise des plans de gérance industrielle.

Promotion et éducation

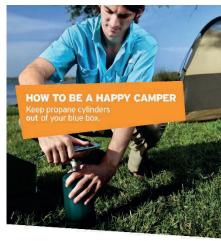
Les activités de promotion et d'éducation du programme Orange Drop (programme de réacheminement visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux) sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. : sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

Campagne de publicité sur les bouteilles de propane

Intendance Ontario a mené une campagne visant à rappeler aux consommateurs que les bouteilles de propane n'ont pas leur place dans la boîte bleue et qu'elles doivent être apportées à un site de collecte, où elles seront manipulées en toute sécurité. Les publicités ci-dessous faisaient partie de cette campagne, qui s'est déroulée tout au long des mois de juillet et d'août à des sites *ONroute* le long de routes importantes menant à des chalets et à des sites de camping. La



campagne a généré tout près d'un million d'impressions. Les municipalités peuvent télécharger les modèles des publicités d'Intendance Ontario sur le site Web de l'organisme.















Médias sociaux

Intendance Ontario continue de concevoir du contenu pour les réseaux sociaux d'Orange Drop afin d'accroître sa présence en ligne et de sensibiliser davantage les résidents. Les publications Facebook et Twitter ont permis de sensibiliser les gens à notre campagne sur les bouteilles de propane, de publier des conseils et des astuces sur le recyclage, de rappeler aux résidents d'utiliser l'outil de localisation de notre site Web et d'encourager le recyclage sécuritaire des matériaux visés par le programme Orange Drop. Les publications d'Orange Drop ont généré plus de 110 000 impressions en 2017.



Section 3

États financiers vérifiés en 2017

Stewardship Ontario

États financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

Stewardship Ontario

États financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

| | Table des matieres |
|--|--------------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 |
| États financiers | |
| Bilan | 3 |
| État de l'évolution des actifs nets | 4 |
| État des résultats | 5 |
| État des flux de trésorerie | 6 |
| Notes complémentaires aux états financiers | 7-16 |



Tel: 416 865 0200 Fax: 416 865 0887 www.bdo.ca BDO Canada LLP TD Bank Tower 66 Wellington Street West Suite 3600, PO Box 131 Toronto ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Stewardship Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Stewardship Ontario, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Stewardship Ontario au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada UP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 28 mars 2018 Toronto (Ontario)

| | | Stewardsh | ip Ontario Bilan |
|---|----------------|--|---|
| 31 décembre | | 2017 | 2016 |
| Actif | | | |
| Court terme Encaisse Placements (Note 2) Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3) Charges payées d'avance et dépôts | | 29 039 415 \$ 20 325 867 13 177 789 31 354 | 34 087 469\$ 20 278 089 15 449 300 35 768 |
| Immobilisations corporelles (Note 5) Placements (Note 2) | | 62 574 425 - 40 357 723 | 69 850 626 39 689 39 891 939 |
| | | 102 932 148\$ | 109 782 254\$ |
| Passif et actifs nets | | | |
| Court terme Créditeurs et charges à payer (Note 4) Produits reportés (Note 7) Fonds d'amélioration continue (Note 8) | | 36 431 535\$ 9 805 560 23 305 487 | 37 607 160\$ 9 805 560 27 284 448 |
| Actifs nets Investis en immobilisations corporelles Non affectés Grevés d'une affectation interne (Note 9) | | 23 859 036 9 530 530 33 389 566 | 39 689 25 134 289 9 911 108 35 085 086 |
| | | 102 932 148\$ | 109 782 254\$ |
| Au nom du conseil : | | | |
| | Administrateur | | |
| | Administrateur | | |

Stewardship Ontario État de l'évolution de l'actif net

| | G | revés d'une | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------|--------------------|
| Investis en immobilisations | Non affectés | affectation interne | Total pour 2017 |
| | | | _ |

| Solde, au début de l'exercice | 39 689\$ | 25 134 289\$ | 9 911 108\$ | 35 085 086\$ |
|---|----------|--------------|-------------|--------------|
| Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice | (39 689) | (1 275 253) | (380 578) | (1 695 520) |

Solde, à la fin de l'exercice -\$ 23 859 036\$ 9 530 530\$ 33 389 566\$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

| | Investis en immobilisations | Non affectés | Grevés d'une affectation interne | Total pour 2016 | |
|--|-----------------------------|-----------------|--|--------------------|--|
| Solde, au début de l'exercice | 86 920\$ | 21 670 137\$ | 10 650 602\$ | 32 407 659\$ | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice | (47 231) | 3 464 152 | (739 494) | 2 677 427 | |
| Solde, à la fin de l'exercice | 39 689\$ | 25 134 289\$ | 9 911 108\$ | 35 085 086\$ | |

Stewardship Ontario État des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2017 | 2016 |
|--|---|--|
| Produits Droits de gérance pour le programme des bacs bleus Droits de gérance pour le programme des DMDS Revenus de placement (Note 10) | 121 870 641 \$ 21 287 674 692 820 | 122 872 314\$ 32 955 358 1 000 053 |
| | 143 851 135 | 156 827 725 |
| Charges Programme des bacs bleus | | |
| Paiements de transfert aux municipalités | 116 715 713 | 110 833 044 |
| Fonds d'amélioration continue (Note 12 b)) Recherche et développement | 12 951 49 939 | 4 203 473 132 383 |
| Promotion et sensibilisation | 363 341 | 134 995 |
| Tromosion of our initial initi | | 101000 |
| | 117 141 944 | 115 303 895 |
| Dua managa da a DMDC | | |
| Programme des DMDS Coûts directs de matériaux | 17 831 997 | 27 596 535 |
| Promotion et sensibilisation | 27 787 | 487 969 |
| | | |
| | 17 859 784 | 28 084 504 |
| Charges communes | | |
| Gestion des programmes (Note 4) | 8 783 950 | 8 398 738 |
| Office de la productivité et de la récupération | | |
| des ressources (Note 11) | 1 760 977 | 2 363 161 |
| | 10 544 927 | 10 761 899 |
| Total des charges | 145 546 655 | 154 150 298 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice | (1 695 520)\$ | 2 677 427\$ |
| POMI I ONOTORO | (1 000 020)ψ | 2 011 721 ψ |

Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2017 | 2016 |
|--|---------------|---|
| Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) | | |
| Activités d'exploitation Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice Ajustements pour concilier l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice aux activités d'exploitation | (1 695 520)\$ | 2 677 427\$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 39 689 | 47 231 |
| Composante hors caisse des revenus de placement | 765 467 | 470 543 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement : Débiteurs et autres montants à recevoir Charges payées d'avance et dépôts Créditeurs et charges à payer Fonds d'amélioration continue | | (637 488) (20 324) 5 563 641 (727 262) |
| | (3 769 026) | 7 373 768 |
| Activités d'investissement Acquisition de placements, déduction faite des charges Remboursement du prêt à recevoir | (1 279 028) | (1 375 154) 990 000 |
| | (1 279 028) | (385 154) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice | (5 048 054) | 6 988 614 |
| Encaisse, au début de l'exercice | 34 087 469 | 27 098 855 |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | 29 039 415\$ | 34 087 469\$ |

31 décembre 2017

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujetti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (« LRREC »), de même que la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

Programme des bacs bleus

Le premier plan du programme des bacs bleus a été approuvé par le ministère de l'Environnement (le « Ministère ») en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

Programme des DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») comme étant des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Le programme des DMDS a officiellement commencé ses activités le 1^{er} juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012. Il stipule que l'organisme doit recouvrer à la fois les coûts d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme en appliquant une méthode fondée sur les parts de marché. Cette méthode a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

31 décembre 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des bacs bleus sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents et découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme des DMDS sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Les actions ordinaires et les prêts convertibles à recevoir de sociétés fermées sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement (déduction faite de toute dépréciation).

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins amortissement cumulé, et sont amorties selon les méthodes suivantes :

Matériel informatique Mobilier et agencements

- selon la méthode linéaire sur 3 ans
- selon la méthode linéaire sur 5 ans

f) Dépréciation des actifs à long terme

Lorsqu'un actif à long terme n'a plus d'utilité à long terme pour l'organisme, ce dernier comptabilise la différence entre la valeur comptable nette et la valeur résiduelle à titre de charge dans l'état des résultats. Tout apport reporté et non amorti lié à l'actif à long terme est comptabilisé à titre de produit dans l'état des résultats si toutes les restrictions applicables sont respectées.

31 décembre 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs et des placements. Les résultats réels peuvent différer des estimations les plus probables de la direction à mesure que d'autres éléments d'information sont connus.

2. Placements

| | 2017 | 2016 |
|--|--|--|
| Encaisse détenue auprès d'un courtier Placements à revenu fixe Actions ordinaires d'une société fermée Dépréciation des actions ordinaires d'une société fermée | 197 495\$ 60 486 095 500 000 (500 000) | 775 070 \$ 59 394 958 500 000 (500000) |
| Moins : Tranche à court terme | 60 683 590 20 325 867 40 357 723\$ | 60 170 028 20 278 089 39 891 939\$ |

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 1,70 % et 4,65 % (2016 - entre 1,70 % et 5,68 %) et viennent à échéance entre janvier 2018 et janvier 2026 (2016 - entre juillet 2017 et janvier 2026). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la valeur marchande des placements a enregistré une diminution de 156 365 \$ (2016 - diminution de 61 388 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 10).

31 décembre 2017

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

| | 2017 | 2016 |
|---|--------------------------------------|------------------------------------|
| Droits des gérance pour les programmes des bacs bleus et des DMDS Autres Provision pour créances douteuses | 13 316 772 \$ 70 778 (209 761) | 15 492 142\$ 33 891 (76 733) |
| | 13 177 789\$ | 15 449 300\$ |

4. Contrats importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

En vertu d'un accord avec CSSA, l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 6 191 552 \$ (2016 - 6 191 552 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes. Les créditeurs et charges à payer incluent un montant de 587 353 \$ (2016 - 508 959 \$) lié à ces services.

Certains membres du conseil d'administration de CSSA siègent également au conseil d'administration de l'organisme et représentent environ 20 % (2016 - 18 %) de sa composition.

b) Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec AMS, un nouvel organisme dont le programme faisait auparavant parti du programme des DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides anti-gel, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur automobile (liquides anti-gel, de contenants d'huile et de filtres à huile). Au cours de l'exercice, en vertu de cet accord, l'organisme a engagé des frais de 3 278 974 \$ qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme des DMDS.

L'organisme et AMS n'ont pas de membres de Conseil en commun.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et AMS ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

31 décembre 2017

5. Immobilisations corporelles

| | | 2017 | | 2016 |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | Am Coût | ortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| Matériel informatique Mobilier et agencements | 106 688\$ 459 785 | 106 688\$ 459 785 | 106 688\$ 459 785 | |
| | 566 473 | 566 473 | 566 473 | 526 784 |
| | _ | -\$ | | 39 689\$ |

6. Prêt à recevoir

En 2012, l'organisme a accordé un prêt de cinq ans de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 1 %, à intérêts composés mensuellement et convertible en actions selon les mêmes modalités que le capital. Le prêt est convertible en actions ordinaires de la société à un taux d'actualisation sous certaines conditions ou au gré de l'organisme à la date d'échéance. Le prêt a été accordé à une société fermée dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à payer, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1 500 000 \$ liée au prêt convertible.

En mai 2016, l'accord relatif au prêt convertible a pris fin. Par conséquent, la société versera un paiement de prêt total de 300 000 \$ sans intérêts à l'organisme. De ce montant, une tranche de 150 000 \$ est exigible en juin 2017 et des tranches de 50 000 \$ ne portant pas intérêt sont exigibles annuellement de juin 2018 à juin 2020. Au 31 décembre 2017, l'organisme avait reçu le versement prévu pour 2017. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à payer, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 300 000 \$ liée au prêt.

31 décembre 2017

7. Produits reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Programme des bacs bleus Fonds de développement des marchés du verre Programme des DMDS | 666 017\$ | 666 017\$ |
| Produits reportés | 9 139 543 | 9 139 543 |
| | 9 805 560\$ | 9 805 560\$ |

Les produits reportés du programme des bacs bleus représentent les ressources non utilisées et grevées d'une affectation externe au fonds de développement du marché du verre. Les engagements liés au fonds de développement du marché du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme des DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'organisme (Note 1 c)). L'organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme arrivera à sa fin.

8. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

À chaque exercice, l'organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des bacs bleus municipaux pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice, le FAC a reçu des apports nets de 1 050 000 \$ (2016 - 3 309 805 \$) et engagé des frais de 5 289 978 \$ (2016 - 4 037 067 \$) liés à des activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

31 décembre 2017

9. Actifs nets grevés d'une affectation interne

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------------------------|---|
| Fonds de soutien Fonds de développement du marché du plastique Fonds des bacs bleus Fonds de surplus de piles | 3 500 000 \$ 4 964 379 1 066 151 | 3 500 000\$ 4 964 379 1 066 151 380 578 |
| | 9 530 530\$ | 9 911 108\$ |

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations et, à cette fin, ont grevé un montant de 3 500 000 \$ d'une affectation interne.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, un montant de néant \$ (2016 - 63 616\$) a été engagé dans le cadre d'activités de développement des marchés du plastique.

En outre, les administrateurs ont autorisé la constitution d'un fonds des bacs bleus pour assurer l'efficacité future de la chaîne d'approvisionnement de bacs bleus et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, un montant de néant \$ (2016 - 219 258 \$) a été engagé dans le cadre d'activités liées aux bacs bleus.

Les administrateurs ont autorisé la constitution du fonds de surplus de piles pour promouvoir l'élimination sécuritaire des piles. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 456 620 \$ a été engagé dans le cadre d'activités de promotion et de sensibilisation sur les piles. Pendant l'exercice en cours, l'OPRR a approuvé la libération des fonds affectés à l'interne et les 380 578 \$ correspondent à une réduction de l'obligation au titre des droits de gérance.

10. Revenus de placements

| | 2017 | 2016 |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| Revenus d'intérêts | 1 236 889\$ | 1 537 386\$ |
| Revenu de dividendes | 221 397 | 127 237 |
| Perte sur vente de placements | (431 197) | (409 155) |
| | | |
| | 1 027 089 | 1 255 468 |
| Ajustement de juste valeur | (156 365) | 61 388 |
| Frais de placements | (177 904) | (194 027) |
| | 692 820\$ | 1 000 053\$ |

31 décembre 2017

11. Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

RDO est responsable de la constitution de l'organisme en vertu de la LRD pour servir d'OFI dans le cadre de programmes de réacheminement des déchets (Note 1). Dans le cadre des accords régissant les programmes des bacs bleus et des DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour les activités des programmes, de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus prévoit un engagement à verser de 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2017, la charge engagée par l'organisme s'élève à 2 235 508 \$ (2016 - 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes municipaux de recyclage par bacs bleus et des systèmes y afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, évaluer et tester des technologies émergentes, appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les bacs bleus et faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme est versée au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés à titre de produits reportés (Note 7). Au 31 décembre 2017, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 21 482 541 \$ du solde total du fonds, qui est de 23 305 487 \$.

31 décembre 2017

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements, les débiteurs et autres montants à recevoir, et les prêts à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, étant donné que l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour débiteurs, autres montants à recevoir et prêts à recevoir douteux de l'organisme s'élève à environ 501 010 \$ (2016 - 376 733 \$).

À tout moment, les matériaux peuvent faire l'objet d'un plan de gérance industrielle (« PGI »), comme le permet la LRD. S'il est fructueux, un PGI pourrait remettre en question la capacité de l'organisme à percevoir des fonds. Avant d'être autorisé à adhérer à un PGI, un responsable de la gérance ne doit avoir aucune créance impayée. Cette condition devrait réduire au minimum le risque de crédit de l'organisme.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans de l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. Pour mieux gérer le risque de taux d'intérêt, le portefeuille de placements de l'organisme intègre une stratégie d'échelonnement. Ainsi, les échéances des placements sont étalées sur une longue période.

31 décembre 2017

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés aux programmes des bacs bleus et des DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme des DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme des DMDS (Note 1 a)).

d) Risque de marché :

L'organisme a investi dans des actions ordinaires, qui sont assujetties au risque de valeur marchande. Ces placements se font dans des sociétés fermées dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif.

14. Événements postérieurs à la date du bilan

L'organisme avait été nommé à titre de défendeur dans une contravention à la Loi sur le droit d'auteur au montant de 1 650 000 \$. La réclamation a été réglée en février 2018 et aucun montant n'a été exigé de l'organisme.





Fin du rapport